

LISTE DES COURS DISPONIBLES - Fall semester 2025

CODE MATIERE	INTITULE MATIERE	SEMESTRE	NOMBRE HEURES	CREDITS*	DOMAINE
PREMIERE ANNEE					
04200002	Introduction à la science politique (+++ difficile)	<i>Automne (Semestre 1)</i>	24	4	Droit / Droit-science politique
01210005	Droit civil (matière annuelle)	<i>Automne (Semestre 1)</i>	36	5.5	Droit - Droit/science politique
02210002	Droit constitutionnel (matière annuelle)	<i>Automne (Semestre 1)</i>	36	5.5	Droit - Droit/science politique
01250054	Institutions Juridictionnelles	<i>Automne (Semestre 1)</i>	24	3	Droit - Droit/science politique
03200016	Histoire du droit (matière annuelle)	<i>Automne (Semestre 1)</i>	36	3.5	Droit - Droit/science politique
DEUXIEME ANNEE					
01210007	Droit civil (matière annuelle)	<i>Automne (Semestre 3)</i>	36	5.5	Droit
02220004	Droit administratif (matière annuelle)	<i>Automne (Semestre 3)</i>	36	5.5	Droit
01230002	Droit pénal (matière annuelle)	<i>Automne (Semestre 3)</i>	36	5	Droit
01220006	Droit des affaires	<i>Automne (Semestre 3)</i>	24	3	Droit
01270027	Introduction au droit comparé et aux droits étrangers	<i>Automne (Semestre 3)</i>	24	2	Droit
03220004	Histoire du droit, des institutions et des faits sociaux de l'Antiquité	<i>Automne (Semestre 3)</i>	24	3	Droit
	Droit general de l'Union européenne en attente nouvelle matière	<i>Automne (Semestre 3)</i>			Droit/science politique
04210275	Organisations internationales	<i>Automne (Semestre 3)</i>	30	2	Droit/science politique
04220014	Philosophie des relations internationales	<i>Automne (Semestre 3)</i>	30	3	Droit/science politique
04220015	Sociologie de l'Etat	<i>Automne (Semestre 3)</i>	30	2	Droit/science politique

TROISIEME ANNEE					
01210009	Droit civil	<i>Automne (semestre 5)</i>	30	5	Droit privé
01220008	Droit des sociétés	<i>Automne (semestre 5)</i>	30	5	Droit privé
03240002	Histoire des idées politiques	<i>Automne (semestre 5)</i>	24	2	Droit privé
02260000	Droit international public	<i>Automne (semestre 5)</i>	30	5	Droit public
02250054	Contentieux de l'Union européenne (+++)	<i>Automne (semestre 5)</i>	24	2	Droit public
04230043	Politique de défense	<i>Automne (semestre 5)</i>	30	2	Droit sciences po
04210278	Economie politique et internationale	<i>Automne (semestre 5)</i>	30	2	Droit sciences po
04290089	Religion et politique	<i>Automne (semestre 5)</i>	30	2	Droit sciences po
MASTER 1ERE ANNEE – NIVEAU +++					
01210368	Histoire de la justice	<i>Automne (Semestre 7)</i>	30h	3	Droit privé
01230130	Criminologie	<i>Automne (Semestre 7)</i>	20h	2	Droit privé
02280076	Droit institutionnel approfondi	<i>Automne (Semestre 7)</i>	30h	3	Droit européen
03240015	Histoire européenne	<i>Automne (Semestre 7)</i>	30h	3	Droit européen
02280074	Politiques européennes	<i>Automne (Semestre 7)</i>	30h	3	Droit européen
02260110	Droit des organisations internationales	<i>Automne (Semestre 7)</i>	30h	3	Droit international
02260109	Droit de la sécurité internationale	<i>Automne (Semestre 7)</i>	30h	3	Droit international
01260158	Droit international privé	<i>Automne (Semestre 7)</i>	30h	3	Droit international
02260113	Droit des traités	<i>Automne (Semestre 7)</i>	30h	3	Droit international
01270049	Systèmes juridiques compares	<i>Automne (Semestre 7)</i>	30h	3	Droit international

04210224	Histoire des relations internationales contemporaines (<i>en commun avec le M1 Relations Internationales</i>)	Automne (Semestre 7)	30h	3	Relations internationales
04230038	Politique et doctrine nucléaire	Automne (Semestre 7)	30h	2	Relations internationales
04250058	Politique étrangère comparée	Automne (Semestre 7)	30h	3	Sécurité intérieure
04210223	Cybersécurité	Automne (Semestre 7)	30h	3	Sécurité intérieure

- *Crédits : données indicatives, le nombre de credits indiqués sur le portail Scolarité prévaut

Attention, lors de votre choix de cours sur votre portail scolarité, le nombre de crédit affiché pour les matières annualisées **sera à l'année**. Si vous ne suivez qu'un seul semestre, il faudra le diviser par deux.

Exemple : Droit Civil = 11 ECTS à l'année, soit 5,5 ECTS par semestre

Liste des matières annualisées :

Première année :

- Droit civil
- Droit constitutionnel
- Histoire du droit

Deuxième année :

- Droit civil
- Droit pénal
- Droit administratif
- Histoire du droit

5. DESCRIPTION DES COURS



Licence - Première année

Introduction à la science politique (+++ difficile)

Semestre d'Automne – semestre 1

La version du cours donné dans le Portail commun Droit-Gestion-Langues, au premier semestre, présente la science politique française, notamment l'histoire de la discipline, et l'analyse du concept du politique selon Julien Freund, essentiellement les relations commandement-obéissance, public-privé, ami-ennemi, puis elle développe les problématiques suivantes : l'Etat, les Etats ; la démocratie ; peuples et nations ; les relations internationales.

Ainsi, l'objectif de ce cours est double :

- Familiariser les étudiants de 1^{ère} année de Licence avec les objets et méthodes de la science politique (Etat, pouvoir, individu, société, réel, symbolique, systèmes et régimes politiques, approches holiste, approches individualistes, etc.)
- Présenter aux étudiants l'histoire de la science politique au travers des auteurs clés et des courants qui, de l'Antiquité au XXI^e siècle, ont contribué à sa genèse, à sa fondation et à son essor.

Droit civil

Semestre d'Automne – semestre 1

Il s'agit d'un cours se décomposant en deux parties. La première vise à traiter trois points particuliers :

- l'existence de la personne. Cela suppose de s'intéresser à deux événements spécifiques : la naissance (vie *in utero*, interruption volontaire de grossesse, acte de naissance...) et le décès (fin de vie, cadre légal, acte de décès).
- l'identification de la personne, à travers notamment le nom de famille, le nom d'usage, le prénom, le sexe de la personne.
- les droits de la personnalité (principalement la protection de l'image, de la personne et la protection de la vie privée).

La deuxième partie du cours est consacrée à la protection du majeur vulnérable. Seront traités la protection de droit commun (nullité pour insanité d'esprit, mesures d'accompagnement du majeur vulnérable) et les régimes de protection spécifiques (la mise sous sauvegarde de justice, la curatelle, la tutelle, le mandat de protection future...).

Droit constitutionnel

Semestre d'Automne – semestre 1

Si le constitutionnalisme moderne s'est construit dans les termes d'une opposition avec l'absolutisme étatique, il doit désormais se reconfigurer dans les termes d'une conciliation avec l'individualisme démocratique. Cet individualisme démocratique est fortement problématique en tant qu'il tend à devenir un absolutisme de l'individu. C'est dans cette perspective dynamique et problématisée qu'est présentée la Constitution, objet du droit constitutionnel, à la fois instrument de gouvernement et instrument de libertés. Le cours du premier semestre est consacré plus spécifiquement aux Formes d'État (Partie I) et le cours du second semestre aux Formes de gouvernement (Partie II).

Partie I :

Le droit constitutionnel correspond à un ensemble de règles juridiques et à une discipline qui étudie ces règles juridiques destinées à encadrer et à organiser le pouvoir politique. L'étude de ce droit s'organise essentiellement par l'examen de la Constitution.

La Constitution est une règle de droit originale par ses fins et spécifique parmi les règles de droit : elle est la règle juridique la plus haute, la plus importante dans l'ordre juridique de l'État. A cet effet, ses modifications et sa protection sont assurées de manière originale.

Le présent cours vise à répondre à trois questions : Quelles sont les origines de la Constitution en France ? Comment la Constitution organise-t-elle le pouvoir politique ? Comment est protégée la Constitution ?

Institutions Juridictionnelles

Semestre d'Automne – semestre 1

Le cours de théorie générale de la justice est un cours indispensable à tout étudiant qui décide d'entreprendre des études de droit. Le but de ce cours est simple : comprendre, de manière générale, comment fonctionne le système juridique français. L'intitulé du cours ne doit pas tromper : il ne s'agit pas d'un cours de théorie pure ! Certes, l'étude des grands principes qui gouvernent le procès est un passage obligé, mais le cours aborde également des problématiques très factuelles (l'aide juridictionnelle, le rôle de l'avocat, la compétence des juridictions, le déroulement du procès...). Les développements sont nourris d'histoire, d'exemples pratiques et d'une comparaison bienvenue avec le droit des systèmes étrangers. Ce cours est donc un prérequis indispensable à l'étudiant avant de s'attaquer à l'étude des règles de droit proprement dite.

Histoire du droit

Semestre d'Automne – semestre 1

L'enseignement d'Histoire du droit dispensé au premier semestre de première année est destiné à envisager le Droit d'un point de vue historique pour tenter d'en tirer la substance et d'en expliquer les ressorts les plus profonds. Le cours propose ainsi d'étudier l'évolution des sources du droit (loi, jurisprudence, coutume et doctrine) de la chute de l'Empire romain au Code civil pour mettre en lumière les variations des équilibres entre ces différentes sources. L'étude de ces variations permet alors au juriste de comprendre les grandes étapes de la formation du droit français et d'acquérir une méthode d'analyse historique du droit envisagé comme un produit social particulier. Ces deux aspects de la discipline doivent ainsi offrir une mise en perspective du droit positif, droit privé ou droit public, mettant en valeur la relativité des systèmes juridiques et la complexité de leur formation.

Licence - Deuxième année

Droit civil

Semestre d'Automne – semestre 3

Le cours de droit civil ici présenté est la partie de la cour relative aux obligations, c'est-à-dire aux relations entre un créancier et un débiteur. En 2^{ème} année de Licence, on étudie les deux sources principales des obligations : les engagements volontaires (notamment le contrat) et les engagements involontaires (la responsabilité civile délictuelle et les quasi-contrats). Le semestre 3 est ainsi consacré à l'étude du processus de formation du contrat (rencontre des volontés ; conditions de validité du contrat) et aux effets du contrat aussi bien entre les parties qu'à l'égard des tiers. Sont ainsi abordées les questions de la portée de la force obligatoire du contrat, de l'effet relatif et de l'opposabilité du contrat ainsi que les différentes sanctions applicables en cas de non-respect des obligations contractuelles.

Droit administratif

Semestre d'Automne – semestre 3

Le droit de l'Administration est multiple. Dans certaines circonstances, l'Administration est soumise au même droit que les particuliers, dans d'autres circonstances, c'est un droit spécifique qui lui est applicable. Le cours de droit administratif général vise à étudier ce droit spécifique, tant pour éclairer les conditions particulières de sa formation, dans le sillage de la jurisprudence du Conseil d'État, que pour révéler ses caractéristiques principales, qui permettent de garantir l'existence de prérogatives de puissance publique, au service de l'intérêt général, tout en assurant la protection des droits individuels et des libertés publiques.

Organisé en deux semestres de 36 heures, le cours de droit administratif général conduira les étudiants à comprendre les fondements du dualisme juridictionnel et à découvrir le fonctionnement de la justice administrative, à mesurer les pouvoirs de l'Administration et leurs limites à travers l'étude de la police administrative, à cerner l'importance du service public dans l'activité administrative, ainsi que la portée de la notion de service public dans la construction du droit administratif. Les actes administratifs seront également étudiés. D'abord les actes administratifs unilatéraux, dans le cadre d'une approche dynamique incluant l'étude de leur soumission à une hiérarchie des normes de plus en plus élaborée, puis les contrats administratifs et leur régime contentieux. Pour finir, c'est le régime de la responsabilité administrative qui sera abordé.

Droit pénal

Semestre d'Automne – semestre 3

Le cours de Droit Pénal Général a pour objet de définir les règles générales qui permettront de déterminer les conditions de la responsabilité pénale ainsi que les conséquences attachées à cette responsabilité pénale à savoir la peine.

Au 3^{ème} semestre, ce sont essentiellement les conditions de la responsabilité pénale qui sont abordées avec l'étude du fait générateur de cette responsabilité, à savoir l'infraction, et l'ensemble des règles et des principes généraux applicables à la qualification de l'infraction qu'il s'agisse de la qualification légale, c'est-à-dire celle opérée par le législateur ou de la qualification judiciaire c'est-à-dire celle qui est réalisée par le Juge.

L'étude de la qualification légale de l'infraction conduit plus particulièrement à s'interroger sur la qualité de la norme pénale, c'est-à-dire sur sa nécessaire clarté et précision afin de garantir la prévisibilité de la répression, l'exigence du respect de la norme supérieure avec cette problématique croissante de la démultiplication des sources et de la détermination du Juge compétent pour procéder au contrôle de conventionalité, de constitutionnalité et de légalité. La prévisibilité de la répression suppose aussi de déterminer les conditions l'application de la loi pénale dans l'espace et dans le temps.

Il s'agit également de s'interroger sur la commission de l'infraction, ses éléments constitutifs c'est-à-dire sa matérialité ainsi que son élément moral (imprudence ou intention) et d'envisager les hypothèses où la qualification pénale est neutralisée par le jeu de faits justificatifs.

Droit des affaires

Semestre d'Automne – semestre 3

Le cours de droit des affaires a pour objet une présentation générale des notions essentielles qui encadrent la vie des entreprises : sources du droit des affaires, structures de l'entreprise, biens et contraintes s'imposant à l'entreprise. Il est une introduction à l'étude des matières composant le droit des affaires, appréhendées ultérieurement par l'étudiant au cours de son cursus.

Plus précisément le cours s'articule autour de trois axes :

- les acteurs du droit des affaires (commerçants et non-commerçants, à savoir les artisans, les agriculteurs et les professions libérales),
- les activités du droit des affaires (seront étudiés principalement les actes de commerce),
- les biens du droit des affaires (le fonds de commerce fera l'objet d'une attention toute particulière).

Introduction au Droit comparé et aux droits étrangers

Semestre d'Automne – semestre 3

Ce cours introductif a comme objectif d'initier les étudiants en 2^{ème} année de licence au droit comparé et aux droits étrangers. L'étude de ces droits est devenue incontournable sous l'effet des processus d'europeanisation, d'internationalisation et de globalisation.

Ce cours abordera les questions de l'apparition de la science juridique comparative, de la classification des systèmes de droit et du recours au droit comparé par le juge. Il sera également dédié à présenter une introduction générale de plusieurs traditions juridiques dans le monde.

Histoire des institutions et des faits sociaux des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles

Semestre d'Automne – semestre 3

Le cours d'histoire des institutions et des faits sociaux porte principalement sur la période 1814-1940. Dans une première partie est étudiée la succession des régimes politiques (Restauration, Monarchie de juillet, Seconde République, Second Empire, Troisième République) ; à cette occasion sont présentées quelques lois qui expriment l'esprit du régime (la loi sur la suppression du divorce au moment de la Restauration par exemple). Dans une seconde partie sont abordées quelques institutions publiques, notamment l'administration locale.

Droit général de l'Union Européenne

Semestre d'Automne – semestre 3

En attente – nouveau cours 2024

Organisations internationales

Semestre d'Automne – semestre 3

Le cours d'Organisations internationales (OI) porte sur l'étude des organisations intergouvernementales appréhendées comme étant des associations d'États fondées sur un traité et poursuivant des objectifs communs à ses membres.

Après avoir défini les OI et établi leur distinction avec d'autres entités internationales, le cours développe une analyse de leur apparition et du processus qui fut engendré à partir du XX^e siècle tendant à institutionnaliser la société internationale.

Puis, leurs principales fonctions sont prises en considération afin de faire constater le rôle qu'elles peuvent jouer notamment dans le règlement des différends internationaux, le maintien de la paix et la protection des droits de l'homme. A cette fin sont examinées les compétences dévolues à l'ONU au travers de ses différents organes, aux organisations internationales spécialisées et aux organisations internationales régionales.

Philosophie des relations internationales (nouveau cours septembre 2024)

Semestre d'Automne – semestre 3

L'enseignement de Philosophie des relations internationales est organisé en 10 séances de 3 heures de cours magistral, soit 30h, et en 10 séances de 1h30 de TD, soit 15h.

L'objectif de cet enseignement est le suivant : souligner l'apport que constitue la philosophie pour penser la politique étrangère et les relations internationales (relations internationales entendues au sens large). Au regard des sources philosophiques, dont les plus anciennes remontent aux sages très anciennes, cet apport peut se résumer à une dialectique entre deux catégories, un et multiple, universum et pluriversum, homo-hétérogénéité. Certaines de ces sources, parfois plus contemporaines, font également état d'une tentative de dépassement de la dualité qui existe entre ces deux catégories. Ce cours doit permettre aux étudiants d'identifier ces grandes tendances autour desquelles se sont structurées les réflexions des philosophes pour penser la politique étrangère et les relations internationales au travers de l'histoire de la philosophie. Il doit également leur permettre de saisir la manière dont ces approches philosophiques ont contribué à la construction des théories des relations internationales.

Sociologie de l'État (nouveau cours septembre 2024)

Semestre d'Automne – semestre 3

Ce cours a pour objectif de donner aux étudiant·es les clés pour analyser l'histoire, la structure et les évolutions récentes des États contemporains à partir d'une perspective de science politique. Au terme du cours, les étudiant·es doivent être capables de :

- Maîtriser les grands paradigmes, concepts, auteurs et autrices liés à la sociologie de l'État, ainsi que les débats qui les opposent.
- Mobiliser ces notions pour nourrir des réflexions argumentées.
- Utiliser ces outils pour interpréter des éléments d'histoire et d'actualité politiques.
- Comprendre la manière dont la sociologie de l'État s'articule à des perspectives de droit constitutionnel

Licence - Troisième année

Droit civil (Droit privé)

Semestre d'Automne – semestre 5

Ce cours magistral de 30 heures vise à aborder l'ensemble des problématiques familiales contemporaines, en s'appuyant sur l'évolution historique de la matière. Classiquement, la première partie du cours est consacrée aux différentes formes de conjugalité qui existent dans notre société (mariage, PACS et concubinage). On y aborde à la fois la formation du couple, mais aussi les effets des différentes unions et leur dissolution.

Une seconde partie du cours est consacrée à l'organisation des rapports parents/ enfants. Après avoir étudié les différents modes d'établissement de la filiation (« naturelle », « légitime », adoptive, faisant suite au recours à une procréation médicalement assistée...), on aborde l'autorité parentale quant à la personne de l'enfant ainsi que les obligations alimentaires existants au sein de la famille.

Droit des sociétés (Droit privé)

Semestre d'Automne – semestre 5

Le cours de droit des sociétés du semestre 5 est consacré à l'étude de la société elle-même, c'est-à-dire qu'est envisagée la naissance de la société, les transformations importantes qu'elle peut connaître au cours de son existence, et enfin sa disparition.

Quant à sa naissance, le cours est l'occasion d'évoquer la formation de la société, à travers l'étude notamment des conditions du contrat de société mais encore de l'acquisition de la personnalité morale. D'autres notions fondamentales sont étudiées, tout spécialement le capital social et les différentes opérations dont il peut être l'objet. Une place particulière est également consacrée à la question du financement des sociétés. Au cours de son existence, la société peut être l'objet de mutations de plus ou moins grande ampleur. Sont envisagées dans ce cadre les opérations de fusions, scissions, apport partiel d'actif, mais aussi sa transformation ou la constitution de groupes de sociétés. Enfin, s'agissant de la disparition de la société, l'accent est mis sur deux opérations essentielles que sont sa dissolution et sa liquidation.

Histoire des idées politiques (Droit privé)

Semestre d'Automne – semestre 5

Les réponses des auteurs (de l'Antiquité à la période contemporaine) aux questions suivantes : pourquoi se constituer en groupe ? Qui gouverne le groupe ? Sur quels fondements ? Quelles relations les gouvernants entretiennent-ils avec les destinataires de leur action ? Ou encore quelles relations entretiennent-ils entre eux ? Pour ce faire, la thématique des droits de l'homme (affirmation, protection, négation, évolution), de par son ancrage dans l'histoire des idées politiques et de par son immersion dans l'actualité juridique interne et internationale, servira de point de référence à cette présentation.

Droit international public (Droit public)

Semestre d'Automne – semestre 5

Le cours de droit international public s'adresse aux étudiants de 3^{ème} année. Le semestre 5 comporte deux grandes parties. La première est consacrée à l'étude des acteurs du droit international, à savoir les Etats, les organisations internationales principalement. La seconde partie aborde la question des sources du droit international, à savoir les traités internationaux, la coutume, les principes généraux du droit et les actes unilatéraux.

Théorie des crises (Science politique)

Semestre d'Automne – semestre 5

Ce cours a pour objectif de proposer aux étudiants de 3^{ème} année une définition du concept de crise internationale. Face à la difficulté à laquelle nous serons confrontés de formuler une définition efficace nous reviendrons sur l'histoire du concept de crise et nous aborderons les différentes définitions qui ont été élaborées par les spécialistes de cet objet d'étude, chacun dans un domaine particulier de la connaissance. Une fois des éléments de définitions suffisants dégagés nous aborderons la question de la dynamique des crises et nous proposerons une lecture des différentes phases qui composent une crise. Nous proposerons ensuite plusieurs modélisations des crises, statique, statistique, historique, développées par

Jean-Louis DUFOUR, Michael BRECHER et Jonathan WILKENFELD, Michel DOBRY ainsi que des modélisations alternatives. Ce cours s'articule avec le cours qui sera dispensé au second semestre de Gestion des crises.

Espaces internationaux (Science politique)

Semestre d'Automne – semestre 5

Le cours « Espaces internationaux » donné dans le cadre de la Licence Science Politique a pour objet de présenter un domaine souvent méconnu des étudiants tant juristes que politistes, domaine international par excellence où les relations interétatiques ont une dimension très différente de celles qu'ils entretiennent habituellement. Les espaces internationaux sont des espaces de rencontre, rencontre du 3^{ème} type pourrait on dire car le premier type d'espace pour un Etat est son territoire, le deuxième type est le territoire des autres Etats (voisins ou non), le troisième type d'espaces est celui qui ne relève d'aucune souveraineté : les espaces internationaux. Pour apporter une vision globale mais néanmoins éclairante, le cours vise d'abord à expliquer les origines du lotissement du monde en divers espaces, clos et limités, à travers l'étude des auteurs et des facteurs ayant suscité la naissance aussi bien des espaces étatiques qu'extra-étatiques, ces deux catégories d'espaces étant consubstantiellement liées. Le cours propose ensuite une approche exhaustive et concrète des espaces internationaux en en faisant une liste précise. Il apporte pour chacun les définitions et notions appropriées et par ailleurs expose les différentes compétences exercées dans les différents morceaux cette mosaïque spatiale.

Polémologie (Science politique)

Semestre d'Automne – semestre 5

Ce cours consiste en l'examen systématique du terrorisme. L'analyse s'effectue en 19 points : la sémantique (le mot), l'acteur (l'individu), le concept (la délimitation), la généalogie (l'origine), l'histoire, le paradoxe (la signification) polémologique, l'heuristique, la comptabilisation (le recensement), l'espace aérien et maritime, la thanatologie (le cas des attaques-suicides), le duel avec l'Etat, la distinction terrorisme/guérilla, l'empirie (l'étude de trois terrorismes diasporiques), l'évaluation stratégique de cette matrice qu'a été le terrorisme palestinien, le jihadisme, la médiologie, la définition, la complicité de certains Etats, le contre-terrorisme enfin.

Contentieux de l'Union Européenne (Droit européen - ! Niveau +++)

Semestre d'Automne – semestre 5

Ce cours intitulé « Contentieux du droit de l'Union » s'adresse aux étudiants ayant déjà une connaissance de l'Union européenne, de ses institutions et mécanismes de fonctionnement. Il est centré sur la juridiction de l'Union européenne dont il vise à explorer les caractéristiques, les compétences et les relations que celle-ci entretient avec les juridictions nationales.

Master – Première année

Histoire de la justice (Droit privé)

Semestre d'Automne – semestre 7

Le cours d'histoire contemporaine de la justice représente un volume de vingt heures d'enseignements dispensés sous forme de cours magistraux. Volontairement non structurées, les séances abordent plusieurs thèmes à la fois, en sollicitant une participation active des étudiants. L'objectif est de permettre aux participants de mieux comprendre le fonctionnement de la justice actuelle en approfondissant sa genèse historique. Les périodes couvertes sont celles du XVIIIe, du XIXe et du XXe siècles. Principaux thèmes abordés : la justice politique, la figure du juge, l'évolution de la répression pénale, procédure accusatoire et procédure inquisitoire, les réformes révolutionnaires, les erreurs judiciaires, l'indépendance de la magistrature, magistrature et avocature, justice et opinion, justice ordinaire et justice d'exception (liste non limitative).

Criminologie (Droit privé)

Semestre d'Automne – semestre 7

La criminologie désigne l'étude scientifique du phénomène criminel et des réponses que la société lui apporte ou pourrait lui apporter. Ce cours en propose une approche à travers la présentation de différents savoirs sur le crime. Une première partie présente l'objet et les méthodes de la criminologie puis dresse un tableau historique des différentes théories (*théories anthropologiques, sociologiques, théorie de la « réaction sociale » et criminologie victimologique*). Une deuxième partie intitulée microcriminologie aborde l'*étiologie criminelle*, avec l'étude des facteurs personnels et situationnels du crime puis le *dynamisme criminel*, qui conduit à dresser une typologie des crimes (crime occasionnel, crime d'habitude, crime sériel, crime de masse, mouvements criminels, émeutes, terrorisme, délinquance des jeunes, délinquance des élites) puis à essayer de comprendre la dynamique de ces crimes (*théories des associations différentielles, des conflits de culture, des sous-cultures, des rationalités criminelles, du lien social et théories behavioristes*). Une troisième partie est intitulée criminologie appliquée et comprend l'étude de la *criminologie clinique* (étude de l'état dangereux), la *criminologie préventive* (étude des politiques de prévention) et la *criminologie analytique* (étude des techniques de profilage et d'analyse criminelle). Enfin suivant, une quatrième partie propose une approche succincte de macrocriminologie (criminologie des pays occidentaux et des pays en crise).

Droit institutionnel approfondi (Droit européen)

Semestre d'Automne – semestre 7

Ce cours de droit institutionnel approfondi s'adresse aux étudiants ayant déjà une connaissance de l'Union européenne, de ses institutions et mécanismes de fonctionnement.

Il vise à approfondir les connaissances relatives à l'Union européenne en mettant l'accent sur les valeurs qui la fondent ainsi que la structure juridique et le système normatif qui la caractérisent.

Histoire européenne (Droit européen)

Semestre d'Automne – semestre 7

Le cours d'histoire européenne met en exergue le fait que la période 1945-1990 est un moment tout à fait exceptionnel dans l'histoire de l'Europe envisagée dans la longue durée. Il est divisé en deux chapitres.

Dans le premier chapitre sont évoqués l'héritage commun aux Européens (la Grèce et la Rome antique, la chrétienté médiévale, la Renaissance et les Lumières), mais aussi les antagonismes qui les ont opposés ainsi que les projets de rapprochement conçus à différentes époques.

Dans le deuxième chapitre sont présentées les circonstances dans lesquelles sont apparues les principales institutions contribuant à façonner aujourd'hui les relations européennes.

Politiques européennes (Droit européen)

Semestre d'Automne – semestre 7

Le cours de Politiques européennes débute par une analyse des caractères généraux de celles-ci. Cette première étude permet d'isoler les exigences communes fixées par le droit primaire et le souci de cohérence qui anime l'action normative de l'Union européenne, de rappeler que les politiques et les actions entreprises sont fondées sur des compétences attribuées par les Etats membres et de démontrer l'évolution qu'elles ont connue à la suite des révisions des traités et de l'apport jurisprudentiel.

Les domaines concernés étant très nombreux, trois politiques sont particulièrement prises en considération et expliquées. Ainsi, un deuxième chapitre porte sur la Politique agricole commune (PAC). Son examen met en exergue son histoire, ses enjeux et ses objectifs. Une explication détaillée des organisations communes des marchés, des modes de financement et des réformes entreprises permet de mieux comprendre les enjeux tant nationaux, européens et mondiaux de cette politique.

Un troisième chapitre entreprend l'analyse de la Politique commerciale commune afin de mesurer la dimension commerciale internationale de l'UE. Sont alors pris en considération la particularité des compétences de l'UE et des Etats membres dans ce domaine, les différents instruments de défense commerciale ainsi que les accords de libre-échange conclus par l'UE et les Etats membres avec des Etats tiers.

Enfin, un dernier chapitre est consacré sur la politique sociale afin de s'interroger sur l'existence d'une Europe sociale. Sont successivement appréhendés son histoire, son évolution, les acteurs, les moyens normatifs. L'étude des apports jurisprudentiels et du droit dérivé permet de souligner le travail entrepris par l'UE en matière d'égalisation des conditions sociales et dans le domaine du travail.

Droit des organisations internationales (Droit international)

Semestre d'Automne – semestre 7

Le Cours de droit des organisations internationales est un cours approfondi sur la nature et les règles qui régissent la formation et le fonctionnement des organisations internationales. Il porte donc à la fois sur les règles statutaires et les règles fonctionnelles, les compétences des organisations internationales et le statut de ses fonctionnaires. Par ailleurs le cours étudie des cas particuliers : celui de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées et celui des organisations régionales et sous-régionales.

Droit de la sécurité internationale (Droit international)

Semestre d'Automne – semestre 7

Dans un monde désormais totalement arpenté où les acteurs ont pris conscience du huis clos dans lequel ils vivent et où la démographie est pullulante, il n'est pas étonnant que les occasions de tension soient nombreuses. Les charges explosives s'accumulent de plus en plus dangereusement sans pouvoir être purgées dans un expansionnisme désormais impossible, ou du moins trop lointain pour servir d'exutoire (colonisation des planètes).

La crainte de l'épuisement des ressources de la planète (ressources alimentaires cf. « Soleil vert », ressources énergétiques, etc.), l'exacerbation des convoitises, des susceptibilités, le choc des intérêts contradictoires, l'amertume renouvelée de rancoeurs historiques, sont le prix à payer pour une société internationale « ouverte », une société de proximité, d'instantanéité où les cloisonnements s'effondrent, dans laquelle l'éloignement, la distance n'existent plus et où les relations ne sont plus que des frottements irritants, des enchevêtrements douloureux. La Charte des Nations Unies conçue pour des conflits et des agressions du type de celle hypostasiée en 1940, est en retard d'une guerre : celle de la guerre civile planétaire. Toutefois les principes onusiens, sur lesquels nous reviendrons de manière approfondie tout au long du cours, longuement mûris, portés par un débat doctrinal multiséculaire, couchés en forme juridique par des mécanismes contractuels, ont diffusé et imposé peu à peu l'indication claire qu'il faut persévérer dans l'évitement des lignes de conduite dangereuses pour la société humaine et pour cela développer des règles, un ordre juridique international. Le droit de la sécurité internationale peut donc légitimement être considéré comme une des dimensions prometteuses de l'ordre juridique international. Le présent cours se veut pratique en apportant quelques éléments de réponse sur les points de savoir comment et dans quelle mesure les normes juridiques peuvent lier des souverains ? Comment concevoir un ordre juridico-politique horizontal ?

Droit international privé (Droit international)

Semestre d'Automne – semestre 7

Le droit international privé désigne l'ensemble des règles applicables aux personnes privées impliquées dans les relations internationales. Il s'agit plus précisément de rapports juridiques qui, par leurs éléments constitutifs, présentent des attaches avec deux ou plusieurs Etats. Par exemple, une entreprise française conclut un contrat avec une entreprise polonaise. Quelle est la loi applicable à ce contrat ? Quel est le juge compétent en cas de litige ? Un étudiant allemand en séjour Erasmus à Lyon y rencontre une étudiante bolivienne avec qui il se marie. Lorsqu'il demande le divorce, le juge français est-il compétent ? Si ce divorce a été prononcé en Allemagne ou en Bolivie, le jugement pourrait-il produire des effets en France ? C'est la question du conflit de juridictions. Quel est le droit applicable ? C'est la question du conflit de lois.

Ces deux questions forment l'objet principal du cours de droit international privé. La matière connaît un développement sans précédent dû à la mondialisation de l'économie.

Systèmes juridiques comparés (Droit international)

Semestre d'Automne – semestre 7

Le cours a pour objectif l'introduction au droit comparé. Il permet d'étudier les différentes familles de systèmes juridiques et de les illustrer par des exemples précis. Les Etats étudiés sont susceptibles de varier d'une année à l'autre, mais ils contiennent toujours des exemples de systèmes continentaux, des exemples de systèmes de common law ainsi que des exemples de systèmes de droit qui n'appartiennent à aucune de ces catégories, notamment parce qu'ils font appel à des sources religieuses ou traditionnelles.

Histoire des relations internationales contemporaines (Relations internationales)

Semestre d'Automne – semestre 7

Ce cours porte sur l'histoire de l'Eurasie de 1917 à nos jours, en deux temps correspondant aux semestres.

Premier semestre :

D'abord l'URSS et ses composantes en 1991, sa dissolution, les phases de sa dissolution depuis 1988, la situation créée : continuation russe, succession pour onze autres Républiques, restauration balte, création de la CEI, puis la résolution de la succession nucléaire. Ensuite on remonte dans le temps, jusqu'à la (seconde) Révolution russe, et on déroule la construction de l'URSS, sa formation territoriale et son expansion de 1939 à 1949. On arrive à l'apogée du "système communiste mondial" en 1977, puis l'effondrement.

Politique étrangère comparée (Sécurité intérieure)

Semestre d'Automne – semestre 7

Les cours et les travaux dirigés s'appuient sur le constat que l'activité militaire, les logiques de puissance, les politiques étrangères manifestement belliqueuses, loin d'être en perte de vitesse, perdurent depuis la fin de la Guerre Froide. Il y a donc matière pour le théoricien des relations internationales à s'interroger sur la manière d'appréhender l'évolution des interactions qui prennent forme au niveau du système international : doit-on invalider les postulats de l'école libérale pour qui l'intensification des échanges commerciaux, des moyens de communication, la transmission des normes et valeurs propres à chaque Etat auraient dû permettre une pacification des relations internationales ? Faut-il reconnaître que seul le paradigme réaliste, fondé sur le postulat que les Etats agissent de manière égoïste, dans le but de satisfaire leur intérêt national compris en termes de puissance (approche réaliste) ou de sécurité (approche néo-réaliste) conserve une supériorité explicative ? Quelle place accorder aux approches constructiviste, critique, postmoderne, qui reconnaissent d'une part la pluralité des acteurs qui compose la réalité internationale – rompant dès lors avec le stato-centrisme des approches classiques – et qui, d'autre part, tentent d'associer à l'observation des événements internationaux une réflexion méthodologique et épistémologique sur les modalités d'appréhension des relations internationales et de constitution d'un savoir propre à ce champ scientifique ?